

## DESCRIPTIF DE PROPRIETE

(Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme)

répertoriée par le Cadastre  
de la commune de VILLEGATS  
Section ZB n° 151

**Vente par :** SARL URBAPAC DEVELOPPEMENT

**A :**

**Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :**

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

**Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :**

"A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter..."

**Type d'autorisation :** PA 027 689 10 F 0001

**Date de l'autorisation :** 14 mars 2011

**Lot n° :** 3

**Superficie :** 835 m<sup>2</sup>

- Résulte du bornage d'origine effectué avant travaux le 27 octobre 2011 par Monsieur Leheurteur Maxime, Géomètre-Expert.
- Contrôle du bornage effectué le selon le plan annexé dressé par Monsieur Leheurteur Maxime, Géomètre-Expert.
- Résulte du bornage d'origine effectué après achèvement des travaux le par Monsieur Leheurteur Maxime, Géomètre-Expert.

**Descriptif de la propriété :** Voir le plan de bornage joint à la présente.

Le terrain objet de la présente fiche est juridiquement délimité dans sa totalité.

Descriptif dressé le 15 mai 2012

Par Monsieur Maxime Leheurteur

Géomètre-Expert à Val de Reuil

Signature :





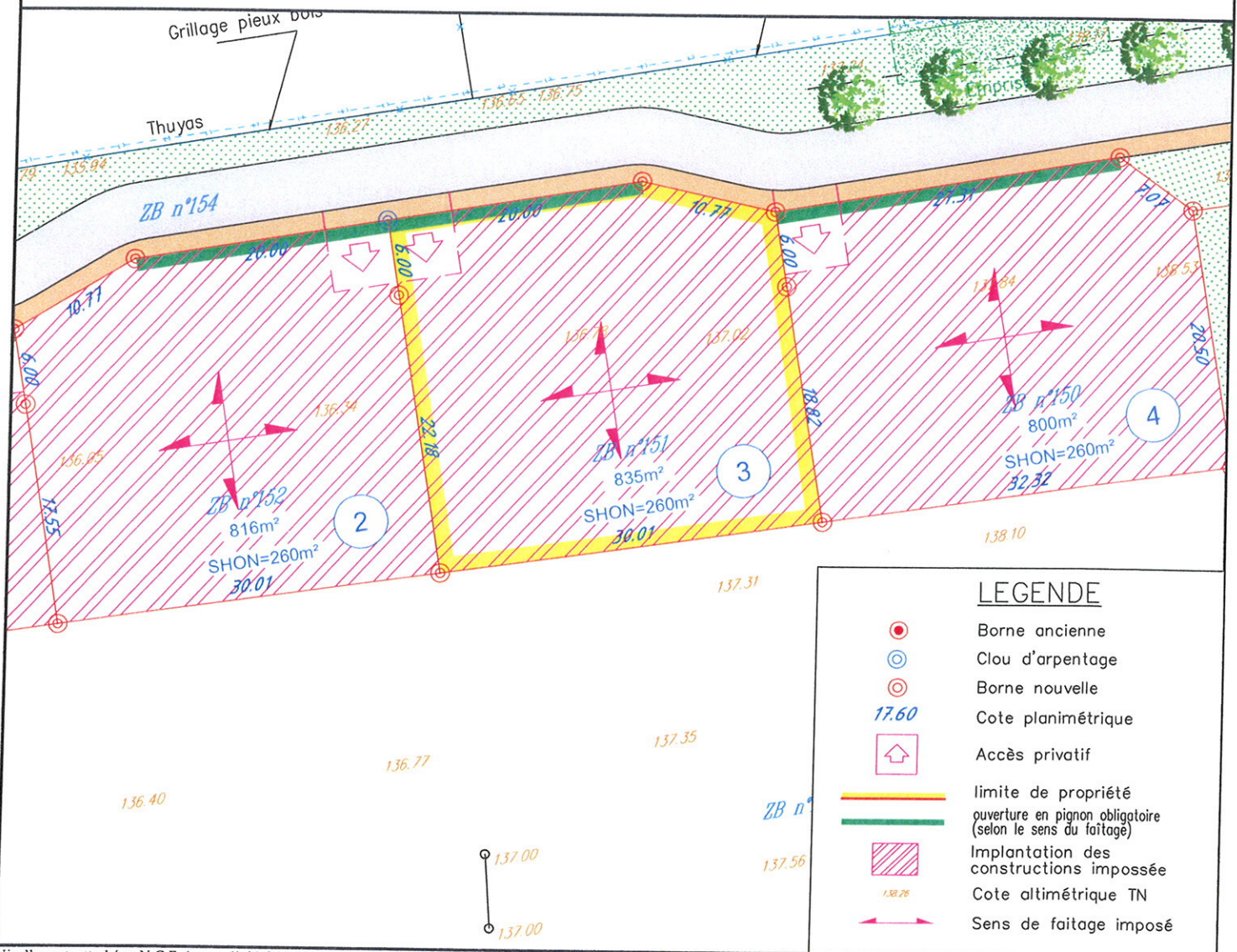
Département de l'Eure

Commune de **VILLEGATS**

Sections ZB n°151

**URBAPAC DEVELOPPEMENT**

**PLAN DE VENTE : LOT N°3**



**LEGENDE**

- Borne ancienne
- Clou d'arpentage
- Borne nouvelle
- Cote planimétrique
- Accès privatif
- limite de propriété
- ouverture en pignon obligatoire (selon le sens du faitage)
- Implantation des constructions imposées
- Cote altimétrique TN
- Sens de faitage imposé

Nivellement rattaché au N.G.F. (normalisé I.G.N. 69)

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
110936	15/05/2012	110936.dwg	1/500